



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral des migrations ODM
Domaine de direction Immigration et intégration
Division Intégration
Section Encouragement de l'intégration

Encouragement de l'intégration des étrangers

Mise au concours Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire Projet pilote 2012-2014

Qualification du personnel et Etudes

30 mai 2012

1 Introduction

L'encouragement préscolaire est indispensable au développement optimal des enfants. Les enfants qui grandissent au sein de familles défavorisées du point de vue socio-économique courent par ailleurs un risque accru d'être désavantagés dans leur développement au cours de la petite enfance. Ce sont particulièrement les enfants issus de la population migratoire qui sont concernés.

La mission principale de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire consiste à faire en sorte – en fonction du principe de l'égalité des chances – que les enfants issus de milieux migratoires puissent tirer profit d'un encouragement préscolaire dans leur environnement familial et d'offres externes en rapport avec cet encouragement. Elle vise également à intégrer les parents ainsi que l'environnement familial et social des enfants.

Outre l'environnement familial, le personnel d'encadrement externe assume de plus en plus souvent un rôle essentiel dans le soutien et l'encouragement préscolaire. Il contribue directement aux offres préscolaires par la formation, l'accueil et l'éducation des jeunes enfants. Cependant, son implication dans ce processus est aussi indirecte par le suivi et le soutien du travail d'éducation et d'encadrement des parents et des personnes de référence.

2 Contexte

2.1 Projet pilote d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire IDP 2009-2011

Entre 2009 et 2011, l'Office fédéral des migrations (ODM) et la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) ont soutenu 66 projets nationaux sur la base d'une mise au concours publique, autour du projet modèle « Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire ». ¹ Tous les projets et le programme qui s'y rapporte ont été évalués par la Haute école pédagogique de Lucerne. ² Le programme s'intéresse aux trois domaines d'encouragement suivants :

Projets IDP-Q : Qualification du personnel spécialisé / formation continue (16 projets) :

- Objectif : perfectionnement du personnel spécialisé ;
- Organismes responsables : institutions de formation privées, hautes écoles et hautes écoles spécialisées ;
- Mesures : colloques, réunions d'information, formations continues de courte durée, filières de formation postgrade ;
- Groupes cibles : personnes spécialisées dans l'encouragement précoce (p. ex. animatrices de groupes de jeu, personnel médical, médiateurs interculturels) ;
- Axes prioritaires : travail avec les parents, didactique de l'encouragement précoce, encouragement de l'apprentissage d'une première et/ou d'une deuxième langue, collaboration avec le personnel spécialisé et les équipes à composition interculturelle, compétences interculturelles et transculturelles.

Projets IDP-A : Accessibilité d'offres existantes pour le groupe cible des enfants et parents

¹ Les projets sont regroupés dans une banque de données et peuvent être consultés via le lien suivant :

http://www.projektplattform-fruehfoerderung.ch/index.php?id=page_1&L=1

² Il est possible d'accéder à l'évaluation via le lien suivant:

http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/integration/foerderung/spezifisch/schwerpunkteprogramm/modellvorhaben_bfm.html

socialement défavorisés (36 projets)

- Objectif : création ou extension des offres d'encouragement préscolaire avec une attention spécifique au groupe cible des familles socialement défavorisées, notamment celles qui sont issues de la migration ;
- Organismes responsables : groupes de jeu, structures d'accueil de l'enfance, communes, conseils aux pères et mères, associations, clubs ;
- Mesures : mesures d'encouragement de l'intégration axées sur les enfants (groupes de jeu, garderies), mesures d'encouragement de l'intégration axées sur les parents (formation des parents, femmesTISCHE et son équivalent masculin) ou mesures axées sur les deux (offres de visites à domicile, groupes parents-enfants, rendez-vous familiaux) ;
- Groupes cibles : enfants et parents de familles socialement défavorisées, notamment issues de la migration ;
- Axes prioritaires : relation parents-enfants, insertion sociale de la famille, encouragement des compétences des enfants, encouragement de l'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue.

Projets IDP-C : Conception / élaboration d'un manuel/d'idées directrices en matière d'IDP (14 projets) :

- Objectif : développement de concepts et de stratégies, coordination, mise en réseau et collaboration des acteurs dans le domaine précoce ;
- Organismes responsables : villes et communes de petite et moyenne taille, hautes écoles spécialisées ;
- Mesures : élaboration de concepts, analyses de la situation et des besoins, élaboration d'un paquet de mesures ;
- Groupes cibles : acteurs locaux de l'encouragement précoce ;
- Axes prioritaires : objectifs politiques et professionnels, conception d'offres, formes de collaboration et mise en réseau.

Encouragement du dialogue et mise en réseau : Les organismes Formation des Parents CH, Netzwerk Kinderbetreuung et la Commission suisse pour l'UNESCO s'unissent pour soutenir le dialogue sur l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire et la mise en réseau de projets individuels.

2.2 Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire IDP à partir de 2012

2.2.1 IDP aux niveaux cantonal et communal

Dans de très rares cas, l'encouragement préscolaire relève de l'entière responsabilité des acteurs du domaine de l'intégration de la Confédération, des cantons et des communes. En règle générale, ces derniers sont chargés de compléter les offres de l'encouragement préscolaire au moyen de mesures d'intégration ciblées. Entre 2009 et 2011, la Confédération a soutenu de manière directe plusieurs projets dans le cadre du projet pilote IDP, mais dès 2014, l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire fera partie intégrante de la politique d'encouragement de l'intégration. Lors de la phase de transition 2012-2013, la Confédération permettra aux cantons, dans le cadre de la mise en application de ses mesures d'encouragement de l'intégration, de soutenir les projets IDP qui s'inscrivent dans le projet pilote IDP.³

³ <http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/integration/foerderung/spezifisch/gewaehrleistung-ab-2012.html>

2.2.2 Projets IDP-Q 2012-2014

Plusieurs projets intercantonaux qui s'inspirent du projet modèle IDP 2009-2011 sont poursuivis et soutenus. Par la présente mise au concours, l'Office fédéral des migrations souhaite soutenir de nouveaux projets IDP (cf chap. 3).

2.2.3 Encouragement du dialogue et mise en réseau

L'Office fédéral des migrations prévoit de poursuivre l'encouragement du dialogue et la mise en réseau en instaurant une nouvelle orientation et en soulevant des questions qualitatives en rapport avec l'encouragement préscolaire au cours de discussions avec les cantons, les villes, les communes, les associations et les organismes responsables de la société civile. Il vise ainsi à donner plus de poids à l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire.

2.2.4 Partenariats de l'ODM

L'ODM coopère avec d'importants acteurs nationaux de l'encouragement préscolaire ou s'engage dans leurs projets : CDAS, la Commission suisse pour l'UNESCO, Netzwerk Kinderbetreuung, Formation des Parents CH, Universitäres Zentrum für frühkindliche Bildung ZeFF (Université de Fribourg), Association suisse des structures d'accueil de l'enfance (ASSAE), Marie Meierhofer Institut für das Kind mmi, Schweizerischer Spielgruppenleiterinnen Verband SSLV, Fondation Jacobs, etc.

3 Mise au concours Qualification du personnel

3.1.1 Utilité des projets pilotes IDP

En principe, les cantons et les communes sont responsables de la mise en œuvre locale de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. Il ressort de l'évaluation du projet pilote IDP 2009-2011 que le programme a déclenché la mise en route, l'élargissement et la mise en réseau des mesures d'encouragement les plus diverses. Les programmes IDP soutenus par l'ODM doivent être intégrés à l'encouragement de l'intégration global, aux niveaux cantonal et communal.

Au niveau national, des besoins en matière de qualification du personnel spécialisé restent néanmoins encore à combler. L'ODM a décidé de soutenir, entre 2012 et 2014, les projets pilotes intercantonaux IDP-Q par une mise au concours.

D'après les résultats de l'évaluation, les projets IDP-Q 2009-2011 ont permis de sensibiliser de nombreuses personnes spécialisées dans le domaine de la petite enfance (santé, social) ainsi que les services communaux et cantonaux aux enjeux que représente l'encouragement de l'intégration. Par ailleurs, l'évaluation a permis de constater qu'il existait, dans le domaine de la petite enfance, un réel besoin et une demande avérée de formations continues qui tiennent compte des besoins particuliers des migrants. Enfin, il a été observé que de nouveaux prestataires de services se sont intéressés au sujet (hautes écoles, hautes écoles spécialisées). Les répercussions vont d'un projet de sensibilisation des participants à la mise en place de solides compétences dans les domaines retenus.

3.1.2 Objectif de la mise au concours du projet pilote IDP-Q 2012-2014

Grâce à la mise au concours 2012-2014, l'ODM souhaite, par l'intermédiaire de projets

pilotes, que les facteurs liés à la migration soient systématiquement pris en considération dans les formations classiques, complémentaires et continues. Il souhaite ainsi contribuer au développement de programmes scolaires qui s'inscrivent dans cette optique. A la fin des projets, on attend des institutions de formation qu'elles soient en mesure de proposer des formations qui tiennent compte de ces facteurs.

3.1.3 Critères de la mise au concours

La mise au concours s'adresse à toutes les institutions, organismes responsables et associations intéressés qui relèvent des domaines formation/perfectionnement et recherche. Seuls les projets dont la portée est nationale ou suprarégionale seront soutenus. Les résultats des projets doivent pouvoir être transposés dans d'autres contextes et stimuler les processus d'apprentissage chez les différents acteurs du travail d'intégration. Les projets doivent aussi permettre d'ancrer le travail intégratif en tant que tâche pluridisciplinaire. A cette fin, ils sont intégrés au mandat « Encouragement du dialogue et mise en réseau ». Ils prennent en compte les critères et les objectifs prévus dans les lignes directrices de l'ODM relatives aux projets modèles.

La mise au concours permet de soutenir des formations classiques, complémentaires et continues sous forme de cours et de séminaires. Le soutien de modules individuels dans le cadre des cours et des séminaires est aussi envisageable.⁴

Sont exclus de la présente mise au concours :

- les financements de substitution d'offres existantes ;
- le financement de tâches relevant du mandat de l'institution, de l'organisme responsable ou de l'association et qui disposent déjà de moyens financiers suffisants pour leur mise en œuvre ;
- les colloques, ateliers, cycles de conférences et manifestations similaires sans caractère d'une formation;
- la conception, l'élaboration et la distribution du matériel didactique⁵.

Sur mandat de l'ODM, le professeur Margrit Stamm, du Zentrum für frühkindliche Bildung ZeFF de l'Université de Fribourg, a mené une étude qui soulève la question suivante : de quoi l'accueil, la formation et l'éducation de la petite enfance (FBBE) a-t-il besoin pour pouvoir répondre aux exigences posées en matière d'intégration ?⁶ L'étude explique entre autres que la qualité pédagogique des offres et la compétence d'action professionnelle du personnel pédagogique constituent des facteurs de réussite clé pour l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. Ces deux facteurs requièrent une qualification ciblée du personnel pédagogique.

La mise au concours peut permettre de soutenir les projets qui

- prennent en compte l'évaluation du projet pilote IDP 2009-2011 effectuée par la Haute Ecole Pédagogique de Suisse centrale à Lucerne, et l'étude « Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire » de l'Université de Fribourg ;
- et qui remplissent les critères suivants :

⁴ Proposé lorsque seule une partie du contenu éducatif du cours ou du séminaire remplit les critères de la mise au concours.

⁵ Des documents en rapport avec le cours peuvent être cofinancés.

⁶ Stamm, Margrit et al. (2011). Integrationsförderung im Frühbereich. Was frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung (FBBE) benötigt, damit sie dem Anspruch an Integration gerecht werden kann. ZeFF – Universitäres Zentrum für die frühkindliche Bildung, Fribourg. <http://www.unifr.ch/pedg/zeff/de/publ.php?mainMenuItemToSlide=4>

Objectif premier	Qualification du personnel pédagogique afin d'améliorer l'efficacité de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire
Objectif des projets	Prise en considération systématique des aspects relevant de la migration dans les formations classiques, complémentaires et continues
Groupe cible	Personnel pédagogique dans le domaine préscolaire
Organismes responsables	Prestataires de formations classiques, complémentaires et continues (écoles supérieures spécialisées, hautes écoles spécialisées, associations professionnelles, etc.)
Contenus des formations	<p>Les contenus des formations ont un lien direct avec l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire et peuvent, entre autres, concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le travail avec les parents, la formation des parents ; • les compétences interculturelles et transculturelles ; • le renforcement de l'interaction entre parents et enfants ; • la didactique concernant la première et la deuxième langue, le plurilinguisme ; • la « pédagogie de la diversité », les « valeurs et normes », la confrontation avec sa propre attitude et sa propre position (approche objective) ; • le dépistage précoce et le diagnostic du potentiel et des déficits ; • la didactique de l'encouragement précoce ; • la psychologie du développement ; • la gestion des conflits ; • la diversité et l'hétérogénéité de la société civile ; • La collaboration avec le personnel spécialisé et les équipes à composition interculturelle.
Mise en œuvre	Les cours et les séminaires doivent couvrir une zone géographique nationale ou suprarégionale de participation. Leur portée s'exerce donc au-delà des frontières cantonales. Pour attirer les participants, on sélectionne des lieux de formation ainsi que des domaines de perfectionnement appropriés et on opte pour une stratégie d'information et de communication ciblée. Les cours et les séminaires doivent s'insérer dans le paysage de la formation, ce qui signifie qu'il faut clarifier les jonctions vers d'autres formations classiques, complémentaires et continues et établir clairement la délimitation par rapport à ces filières.
Durabilité	Réflexions sur la durabilité du projet (poursuite des cours / séminaires au-delà du financement de l'ODM)
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Financement propre et/ou de tiers à hauteur de 50 % de leur coût obligatoire • Le projet doit être évalué. Les exigences minimales consistent en une auto-évaluation. En cas de projets plus importants, une évaluation externe doit être réalisée. • Les services cantonaux en charge des questions d'intégration prévues dans le projet prennent position.⁷
Contenus obligatoires de la demande	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation des institutions et des personnes responsables du projet • Description des objectifs visés du projet, du cofinancement des activités à subventionner et des échéances • Description de l'insertion dans le paysage de formation et des jonctions ou de la délimitation vers d'autres offres • Description d'un plan d'évaluation et de la stratégie d'information et de communication • Données concernant : <ul style="list-style-type: none"> ○ les objectifs d'apprentissage et les contenus d'enseignement (programme scolaire) ainsi que le concept didactique ○ le groupe cible (cadre du projet, profil et nombre de participants) ○ l'étendue des cours / séminaires (nombre de leçons)

⁷ Une brève confirmation par les professionnels de la prise de connaissance et de position suffit.

- les preuves (attestation de participation, certificat, diplôme)
- la prise en considération de l'orientation pratique et du transfert dans la pratique
- la qualification du personnel enseignant
- Lettre d'accompagnement des services cantonaux en charge d'intégration dans le cadre du projet.

4 Mise au concours Etudes

- L'ODM peut, sur demande, examiner des demandes de soutien pour des études relevant de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. Celles-ci peuvent être adressées à des instituts de recherche spécialisés ou à des associations connues. Elles peuvent être saisies de manière continue et sont examinées au cas par cas. Un financement propre et/ou de tiers à hauteur de 50 % de leur coût est obligatoire.

5 Démarches administratives

Formalités pour le dépôt de la demande	<ul style="list-style-type: none"> • A déposer : page de couverture, descriptif du projet (max. 5 pages), budget/plan de financement⁸, lettre d'accompagnement et deux bulletins de versement • Forme : par voie électronique, dans l'une des langues nationales et un exemplaire par courrier postal • La demande doit être déposée dans les délais impartis. La date du sceau postal fera foi. Les demandes déposées après le délai imparti ne pourront plus être traitées. • Adresse pour l'envoi de la demande : Office fédéral des migrations ODM, section Intégration, Mme Biljana Käser, Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern.
Délais pour le dépôt de la demande	<p>Les demandes relatives aux projets IDP-Q doivent être adressées au plus tard le 31 août 2012.</p> <p>Les demandes relatives aux études peuvent être adressées de manière continue jusqu'à fin 2013.</p>
Examen des demandes	<p>Les demandes relatives aux projets IDP-Q sont examinées par l'ODM et les décisions afférentes sont rendues avant le 30 septembre 2012. Si le nombre de demandes déposé est plus important que prévu, les demandeurs sont informés que les décisions seront rendues à une date ultérieure.</p> <p>Une fois réceptionnées, les demandes d'études sont examinées et puis une décision est rendue.</p>
Durée du projet	Le projet peut commencer, au plus tôt, lorsque l'ODM a rendu sa décision. Tous les projets doivent être clôturés au plus tard le 31 décembre 2014.
Autres dispositions	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'exécution du projet sont fixées dans une décision de l'ODM. • Les subsides seront versés à l'adresse de l'organisme responsable. Si le projet ne peut pas être réalisé avec l'envergure prévue, l'ODM fixe le mode de compensation et de remboursement. • Les décisions de cofinancement de projets sont rendues sous réserve de l'approbation des crédits par le Parlement. • Pour les projets cofinancés à la suite à la mise au concours, les organismes responsables sont tenus d'établir un rapport de leurs activités selon les consignes de l'ODM. En outre, les responsables des projets subventionnés sont tenus d'informer immédiatement l'ODM de toute modification importante dans le déroulement du projet.
Questions	Pour toute question en relation avec la mise au concours, veuillez vous adresser

⁸ En cas de projets sur plusieurs années, un plan budgétaire doit être réalisé tous les ans. De plus, la contribution mandatée par l'ODM doit être communiquée annuellement. En cas de projets Q, les frais de participation doivent être communiqués.

à Madame Käser, tél. : 031 325 83 42,
biljana.kaeser@bfm.admin.ch